

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Solution hydroalcoolique 75% alcool
Solution hydroalcoolique 80% alcool
Gel mains antiseptique 75% alcool
Gel mains antiseptique 80% alcool

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / du mélange : Produit biocide (TP1) – utilisation grand public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur :
PHYTO-ELAN France
30 rue auguste Piccard – TECHNOPARC - 01630 SAINT GENIS POUILLY
Tel : + 33 689107705
contact@phyto-elan.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CLP n°1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 – Provoque une sévère irritation oculaire.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP n°1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables
H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P501 Eliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale.

Indications complémentaires : -

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique : Mélange***Description : Préparation : composée des substances indiquées ci-après.*

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	Ethanol Flam.2, H225 ; Eye Irrit. Cat. 2, H319	75-80 %
-----------------------------------	---	---------

*Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.***RUBRIQUE 4 : Premiers secours****4.1 Description des premiers secours :**

- Après inhalation excessive** *En cas d'inhalation, placer le sujet à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.*
- Après contact avec la peau** *Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyeur connu. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.*
- Après contact avec les yeux** *En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un médecin.*
- Après ingestion** *En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin si nécessaire. Garder au repos. Ne pas faire vomir.*

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : *Provoque une sévère irritation des yeux.***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Traiter les symptômes et éliminer l'exposition.***RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :****5.1 Moyens d'extinction :***Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.**Moyens d'extinction non-appropriés : l'eau en grand jet.***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Pas d'autres informations importantes disponibles.***5.3 Conseils aux pompiers :***Équipement spécial de sécurité : dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel.**Méthodes spécifiques : coordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours.***RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :***Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité).**En cas d'urgence, se référer à un secouriste.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :***Essayer d'arrêter la fuite. Éviter la dispersion du produit dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Ventilez soigneusement la zone. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections :

Consulter les rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage :**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Assurer une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter le contact avec les yeux. Éviter la contamination des vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température entre +5 à +30°C.

Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle :****8.1 Paramètres de contrôle :****64-17-5 ethanol**

VME (France)	Valeur momentanée (15 mn) : 5000 mg/m ³ , 9500 ppm Valeur à long terme (8h) : 1000 mg/m ³ , 1900 ppm
--------------	---

8.2 Contrôles de l'exposition :**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Maintenir une ventilation d'extraction appropriées localement. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire :

Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues sous les limites d'exposition. Lorsqu'une protection respiratoire est requise pour certaines opérations, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué de type A1 (Marron).

Protection des mains : Non nécessaire dans le cadre d'un usage normal.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité équipées de protections latérales

Avant toute manipulation de quantités importante, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN 166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Autres remarques : N.A.

8.3 Contrôle d'exposition ambiante

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect :**

Forme :	Gel
Couleur :	incolore à jaune très pale
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH :	Non concerné

Changement d'état

Point de fusion :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	82°C (éthanol)
Point éclair :	21°C (éthanol)

Inflammabilité (solide, gazeux) : Inflammable.**Température d'auto-inflammation :** Non déterminé.**Température de décomposition :** 300°C (éthanol)**Auto-inflammation :** 400°C (éthanol)**Danger d'explosion :** Non**Limites d'explosion :**

Inférieure :	Non déterminée
Supérieure :	Non déterminée

Pression de vapeur à 25 °C : Non déterminé.**Densité :** 0.85 (éthanol)**Densité relative** Non déterminé.**Densité de vapeur** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation** Non déterminé.**Solubilité/miscibilité avec l'eau** Miscible**Coefficient de partage (n-octanol/eau)** Non déterminé.**Viscosité :****Dynamique :** Non déterminé.**Cinématique :** Non déterminé.**9.2 Autres informations :** -**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique :****Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter :** Stocker les récipients à température inférieure à 50°C. Ne pas exposer direct au soleil. Éviter le contact avec du feu, des étincelles ou de la chaleur.**10.5 Matières incompatibles :** Conserver à l'écart des oxydants, et des produits acides ou alcalins.**10.6 Produits de décomposition dangereux :** Aucun sous conditions normales.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F



Première édition : 02/11/2020

Solution Hydroalcoolique 75% alcool
Solution Hydroalcoolique 80% alcool

Révision : 17/12/2020

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ethanol (CAS: 64-17-5)

Opacité cornéenne : $1 \leq \text{Score moyen} < 2$ et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

Rougeur de la conjonctive : $2 \leq \text{Score moyen} < 2,5$ et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité : faible biodégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB : Non

12.6 Autres effets néfastes : -

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Le code de déchet doit être attribué en concertation entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Contacter les services d'élimination de déchets.

Éliminer les contenants et les petites quantités dans un site d'enfouissement approuvé. Pour des quantités plus importantes, contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Prévenir la contamination des drains et / ou des cours d'eau.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F



Première édition : 02/11/2020

Solution Hydroalcoolique 75% alcool
Solution Hydroalcoolique 80% alcool

Révision : 17/12/2020

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR UN1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
IMDG ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOLSOLUTION)
IATA ETHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Code danger : 30

No EMS : F-E, S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)	5L	
Quantités exceptées (EQ)	Code : E1	
	Quantité maximale nette par emballage intérieur	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur	1000 ml
Catégorie de transport	3	
Code de restriction en tunnels	D/E	

IMDG

Quantités limitées (LQ)	5L	
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1	
	Quantité maximale nette par emballage intérieur	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur	1000 ml

"Règlement type" de l'ONU UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, III

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F



Première édition : 02/11/2020

Solution Hydroalcoolique 75% alcool
Solution Hydroalcoolique 80% alcool

Révision : 17/12/2020

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III Data

Substances dangereuses désignées éthanol (CAS 64-17-5)
Catégorie SEVESO P5a, P5b, P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Tableau des maladies professionnelles (France)

Substance éthanol (CAS 64-17-5)
N° Tableau 84

Biocide

Ethanol (CAS 64-17-5) TP1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Mise à jour

V2 : section 1 (nom commercial) et section 3 (composition)

Acronymes et abréviations :

ADR Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA International Air Transport Association
GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS European List of Notified Chemical Substances
CAS Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50 Lethal concentration, 50 percent
LD50 Lethal dose, 50 percent
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB very Persistent and very Bioaccumulative

Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Causes serious eye irritation
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.